

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
datent des 1er et 16 de chaque mois
et se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS
LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
et se paient d'avance

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

l'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 2. Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, Luzach, Castel franc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos) and arrival/departure times for various services (Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte).

Cahors, le 28 Mai 1874

L'Assemblée nationale a repris aujourd'hui, ses séances. Elles étaient suspendues depuis samedi dernier, afin de donner le temps aux membres du nouveau ministère de procéder à leur installation.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, ce ministère est résolument conservateur comme l'ancien, et l'on peut dire sans crainte de se tromper que rien de sérieux n'est changé à la politique. Nous avons au Pouvoir des amis que nous défendions avec une conviction profonde; nous continuons à y avoir des amis entièrement dévoués à la conservation sociale.

La nomination de M. le général de Cissey comme vice-président du conseil, et le choix de tous les ministres dans les rangs de la minorité des 317 députés qui ont voté pour l'ancien ministère le 16 mai, indiquent nettement la pensée du maréchal Mac-Mahon. Il ne comprend son autorité que comme une trêve de sept ans, qui doit laisser à chacun sa liberté au bout de ces sept ans.

Un tel exemple devrait bien profiter aux impatients, qui nous ont plongés, le 16 mai, dans un trouble d'où nous sortons par le patriotisme du Maréchal et des 317 députés fidèlement rangés autour de lui.

Dans ces 317 députés, en effet, il n'y a, à proprement parler, ni monarchistes, ni républicains. Il y a des français qui ne pensent qu'à la France, et que le triomphe d'une cause quelconque ne détournera pas de la défense énergique et publique contre la démagogie, espoir du Prussien.

Pendant deux jours, le centre gauche a eu

trois portefeuilles en main. Il les a perdus parce qu'il s'est montré trop exigeant. Tant pis pour lui! D'autres avaient dit, le 16 mai: Tout ou rien. Lui aussi, a voulu dire: Tout ou rien.... et il n'a rien. Cet échec mérite de sa part quelques réflexions, et nous souhaitons qu'il les fasse.

Heureusement, il est permis d'espérer que les dissidents du 16 mai ne recommenceront pas la triste expérience à laquelle ils se sont livrés. L'occasion de se relever leur est offerte. Nous sommes persuadés qu'ils la saisiront. Combien d'honnêtes gens parmi eux! Si le Journal du Lot a été vif à leur égard, il ne méconnaît point leur valeur et leurs services; mais il ne pouvait s'empêcher de traduire la douleur et l'indignation qu'il ressentait, en voyant défaillir l'union conservatrice, quand la France à un tel besoin de la solide alliance de tous les bons citoyens.

Qu'on ne s'y trompe pas, du reste: la constitution du ministère actuel est en quelque sorte un dernier avertissement que le parti conservateur doit comprendre. Si des imprudences nouvelles étaient commises, il deviendrait de plus en plus manifeste que la France tomberait dans la République, consacrée à titre définitif. Un cabinet réellement républicain sortirait d'une crise, qui serait bien facile à prévoir le jour où la voix de la sagesse cesserait d'être entendue. Souvenons-nous donc que l'avenir est trop chargé d'obscurités, pour que les conservateurs puissent continuer à se permettre des ardeurs exclusives et des enthousiasmes irréflichs.

On lit dans la Liberté :

Le cabinet dont le Journal officiel nous donne enfin la composition est, sans contredit, le meilleur qui pouvait être formé dans les circonstances présentes. Un ministère de combat, pris exclusivement au centre droit et à gauche, en dehors des groupes dissidents de l'ancienne majorité, n'aurait fait que précipiter la crise dernière: la dissolution. Son programme — il aurait bien fallu qu'il en formulât un — n'eût pas sensiblement différé du programme de M. Thiers; sa politique n'eût été qu'un retour plus ou moins déguisé aux agissements qui ont amené la chute de l'ex-président de la République. C'était fait de l'union du parti conservateur, et, il faut bien le dire, du prestige, de l'autorité jusqu'ici incontestés de l'illustre maréchal de Mac-Mahon.

On lit dans la Presse :

Plusieurs fois déjà, durant cette trop longue crise, il a été question d'un ministère de dissolution. On peut appeler le ministère nouveau un ministère non de solution, mais de non-dissolution, de suspension de dissolution. Ce ministère retarde la dissolution, puisqu'il a pu se faire. C'est peu, mais c'est quelque chose.

La longueur de la crise que nous venons de tra-

verser assurera peut-être le succès de ceux grâce auxquels nous en sommes enfin sortis.

Nous le reconnaissons, cette chance est précaire, car on oublie vite en France les périls qui ont cessé de nous menacer.

Quoi qu'il en soit, le cabinet nouveau laissera aux partis le temps nécessaire pour se recueillir. Ce sera un cabinet de détente, d'apaisement. Sa formation donne un délai inespéré aux passions pour se calmer, aux ardents pour acquiescer un peu d'abnégation et d'esprit politique, si c'est possible. Les nouveaux ministres conservent au fond du cœur, nous en sommes convaincus, leurs préférences, et aujourd'hui, comme hier, la nécessité d'organiser sérieusement le septennat leur apparaît, car ce qui était vérité hier ne saurait en un jour devenir un mensonge. Mais ils feront ce qu'ils pourront et non pas tout ce qu'ils voudront; et ils auront le droit, pour leur justification, de dire: Nous sommes nés, quand tant d'autres cabinets n'ont pu y parvenir; et, en prolongeant un peu les jours de cette Assemblée, nous lui avons donné le temps de réfléchir au bord de l'abîme.

On lit dans la Patrie :

On ne manquera pas de remarquer que tous les ministres appartiennent aux 317, qui, le 17 mai, n'ont été que la minorité. Ce fait ne nous paraît pas devoir inspirer d'inquiétudes sérieuses sur l'avenir du cabinet, et nos motifs sont faciles à indiquer. D'abord il est vraisemblable que la retraite de M. le duc de Broglie sera considérée comme un sacrifice très suffisant pour désarmer les mécontents de l'ancienne majorité; en outre, les noms des nouveaux ministres sont de nature à réunir la droite, le centre droit, la partie modérée du centre gauche et même le groupe de l'Appel au peuple. Il y a donc là une majorité. Enfin, le programme du ministère sera certainement « l'organisation ou mieux encore la consolidation des pouvoirs du maréchal; » et malgré le résultat de la journée du 17, nous persistons à penser que la majorité de l'Assemblée voudra et votera cette organisation.

On lit dans la Français :

Le maréchal s'est décidé à constituer lui-même, et en quelque sorte d'office, un ministère d'affaires. Il l'a pris exclusivement parmi les 317; le vice-président du conseil est le général de Cissey, ministre de la guerre. Le choix du chef du cabinet suffit à caractériser la nouvelle administration, et à indiquer que ce n'est pas un ministère de parti devant jouer un rôle décisif, engager à fond sa responsabilité dans les graves questions politiques qui divisent l'Assemblée. Mais il indique aussi que si c'est un ministère de réserve vis-à-vis des partis parlementaires, ce n'est pas un ministère de défaillance vis-à-vis des factions qui pourraient, dans le pays, vouloir profiter des embarras politiques pour tenter quelque agitation. Les collègues de M. de Cissey sont pris dans les divers groupes des 317, MM. Tailhand, de Cumont et l'amiral de Montaignon sont de la droite modérée. MM. Decazes, de Fourton, Grivart sont du centre droit, M. Caillaux est du centre gauche rallié; on connaît les opinions de M. Magne.

Disons-nous que cette combinaison nous satisfasse sur tous les points? Disons-nous que nous voyons sans regret cette sorte de fatalité qui nous condamne à écarter du pouvoir les plus grands talents à un moment cependant où la tâche est si lourde et si difficile? Non. Mais pouvait-on faire autrement et mieux dans l'état où la conduite de l'extrême droite et la politique de M. Thiers ont mis l'Assemblée? Quoi qu'il en soit, on ne peut que remercier les hommes de bonne volonté et de courage qui n'ont pas, dans ces conditions, refusé leurs concours au maréchal.

Si le ministère n'est pas constitué dans des conditions plus fortes, ce n'est pas leur faute, et si nous avons un ministère, c'est à leur dévouement que nous le devons.

Ce ministère aura-t-il la puissance ou l'adresse de nous faire passer le défilé des lois constitutionnelles? C'est ce que les événements ultérieurs nous feront connaître. Nous n'exigeons pas et nous n'attendons pas de lui ce que nous aurions attendu d'un grand ministère. Nous lui demandons d'organiser tant qu'il pourra et jusqu'où il pourra, sans se perdre dans des discussions subtiles dont le pays est las. En tout cas, la composition de ce cabinet nous est une garantie qu'on ne reviendra pas sur la politique du 24 mai. C'est un point considérable sur lequel les nouveaux ministres doivent se montrer inflexibles, et au besoin engager résolument leur responsabilité.

Il serait puéril de le dissimuler: le vote du 16 mai, les divisions trop souvent impuissantes qui se sont manifestées à la suite de ce vote à jamais déplorable, ont porté une atteinte sérieuse au prestige de l'Assemblée. Le mot de dissolution a été prononcé dans des régions où jusqu'ici il n'avait pas pénétré.

On lit dans le Paris-Journal :

M. Thiers a, depuis quelques années, dépassé l'âge où Louis XIV disait au maréchal de Villars vaincu à Malplaquet: « Monsieur le maréchal, on n'est pas heureux à notre âge. » Aussi, M. Thiers n'en est-il plus à compter ses dernières défaites.

Pour la première fois depuis le 24 mai 1873, il a reparu lui-même (comme Bergeret) à la tribune, dans la discussion du 27 mars dernier sur les fortifications de Paris, et il a échoué, lui qui se prend si volontiers pour le Vauban moderne; il a échoué, il s'est montré ce qu'il est, amateur de seconde ou troisième force en matière d'art militaire.

Si ce n'est lui, ce sont les siens qui, depuis un an, tantôt par force, tantôt par adresse, ont cherché, en toute occasion, à faire tomber dans leurs embuscades le maréchal-président de la République. Or, le maréchal grandit de jour en jour, et la chute de son ministère, au 16 mai, bien loin de l'ébranler, lui, a singulièrement affermi, au contraire, le septennat dans l'opinion publique.

Aussi, M. Thiers ne décolère pas. Il se maudit lui-même, ou plutôt il débâtle contre les siens. Après avoir interdit à M. Waddington d'entrer dans le cabinet, si le maréchal ne voulait pas passer sous les fourches caudines de M. Waddington, il en est à regretter à présent que le ministère ne soit formé sans M. Waddington. Par lui, on aurait, du moins, un pied dans la maison. Qui trop embrasse, mal étirent. M. Waddington, stylé par M. Thiers, a trop demandé; on s'est passé de M. Waddington, et le septennat se retrouve plus fort que jamais en se repliant dans les lignes du pacte de Bordeaux.

Etant donné le partage de la Chambre actuelle, le pacte de Bordeaux est aux conservateurs ce que la terre était au vieil Antée. Chaque fois qu'Antée touchait la terre, sa mère, il retrouvait de nouvelles forces et recommençait le combat avec une indomptable vigueur. Tels les conservateurs. Quand ils s'écartent du légendaire pacte de Bordeaux, on peut les ébranler. Dès qu'ils y reviennent, ils sont invincibles.

Depuis que M. de Broglie est tombé du pouvoir, il est entouré, à l'Assemblée, par les hommes de tous les partis qui sont heureux de pouvoir lui exprimer leur estime profonde, maintenant qu'il n'est plus à la tête des affaires.

On a vu rarement un tel empressement ; cela prouve quel grand rôle avait su prendre M. de Broglie dans la politique française. Des caractères si grands, si chrétiens, si français, servis par un talent si supérieur, peuvent disparaître un jour de la scène gouvernementale. Un pays serait descendu bien bas, si l'avenir ne leur réservait pas la justice et la situation auxquelles ils ont droit.

On lit dans le *Journal de Paris* :

Quelques-uns des amis de M. le duc de Broglie ayant hésité, par un scrupule de délicatesse, à entrer aux affaires dans ce moment, on sait que l'ancien vice-président du conseil a fait auprès d'eux les plus vives instances pour les décider à accepter et à mettre un terme à la crise ministérielle.

Cette conduite n'étonnera pas ceux qui savent tout ce qu'il y a de noblesse et d'élevation dans le caractère du duc de Broglie.

Peu d'hommes ont été plus mal jugés. Dans quelques mois on lui rendra plus de justice. Nous ne parlons pas de sa politique, qui continuera à être diversement appréciée. Nous parlons de sa personne, qui méritait toute espèce de respect, et qui a été indignement outragée.

Cet homme, qui n'avait pas besoin d'un ministère pour être un des premiers personnages de son pays, on l'a accusé de se cramponner à son portefeuille. On a vu, le 16 mai, avec quelle facilité il était prêt à quitter le pouvoir.

Cet homme, dont la vie privée avait toujours été d'une dignité parfaite, on l'a présenté comme un débauché, comme un coureur de dots, comme un gentilhomme ruiné ayant besoin d'un riche mariage pour refaire sa fortune.

Toutes ces fables odieuses sont parties de certaines officines de correspondances que tout le monde connaît, et dont nous pourrions donner l'adresse. Joli temps que le nôtre, où, grâce à la crédulité publique, il suffit, pour déshonorer un homme d'Etat, de trois ou quatre calomnieux embusqués au fond de l'arrière-boutique de quelque cabinet de lecture.

M. de Bourgoing, a été nommé député, dimanche dernier, par le département de la Nièvre.

Ce département, qui paraissait inféodé au radicalisme a donné 37,600 voix à M. de Bourgoing et 4,527 voix à M. de Pazzis, contre 32,150 obtenues par le candidat républicain.

M. de Bourgoing, quoique impérialiste, s'était placé, par deux déclarations importantes, sur le terrain du septennat du maréchal Mac-Mahon. Sa nomination doit être considérée, par conséquent, comme le triomphe de la politique *Mac-Mahonienne*.

M. de Pazzis, candidat *intransigeant* de l'extrême-droite n'a eu que 4,537 suffrages sur 75,000 suffrages. Qu'elle conclusion de la lettre du 27 octobre et du vote du 16 mars ! Quel enseignement pour les hommes qui, sous prétexte de défendre la cause monarchique, ne travaillent en quelque sorte qu'à susciter contre elles les préventions et les inimitiés !

Le succès de M. de Bourgoing remplit de confusion les feuilles républicaines, et satisfait au contraire les feuilles conservatrices :

On lit dans la *Patrie* :

Que va penser de ce résultat la *République française*, elle qui déclarait solennellement, il y a deux jours à peine, que c'était la France entière qui, dans l'élection de la Nièvre, allait faire entendre sa voix ?

On lit dans la *Presse* :

N'oublions pas que le nouveau député avait rendu dans sa circulaire un légitime hommage à l'illustre maréchal auquel le pays a confié pour sept ans ses destinées, tandis que son concurrent avait jugé bon de ne pas même prononcer le nom du glorieux soldat de Froeschwiller. A ce titre l'élection de M. de Bourgoing doit être favorablement accueillie par tous les conservateurs, sans distinction d'opinion.

Le *Temps* établit que M. de Bourgoing ne peut pas être considéré comme un candidat véritablement impérialiste :

Les bonapartistes de la Nièvre n'auraient sans doute pas obtenu ce succès s'ils avaient été abandonnés à leurs propres forces. Il est facile de voir que leur candidat a été adopté par tous les groupes

politiques que le gouvernement mène de front depuis le 24 mai, à l'exception pourtant des légitimistes d'extrême droite qui ont mieux aimé se compter sur le nom de M. Pazzis que de faire cortège au candidat bonapartiste.

Le *Français* dit que la poignée de suffrages obtenus par M. de Pazzis est une réponse aux journaux d'extrême droite, qui prétendaient que si les candidats septennalistes ne l'emportaient pas, c'est qu'ils n'arboraient pas franchement le drapeau blanc.

Ce journal ajoute :

Il paraît que M. le comte de Pracontal avait été sur le point de se présenter dans la Nièvre en opposition à M. Gudin. Il avait les chances les plus sérieuses. Profondément attaché au parti légitimiste, mais d'un esprit modéré et clairvoyant, M. le comte de Pracontal était décidé à se placer uniquement sur le terrain du septennat. Informés de cette détermination, une partie des légitimistes nivernais lui firent savoir qu'il ne pouvait compter sur leur concours que si 1° il s'abstenait de parler du septennat dans sa proclamation, et que si 2° il prenait l'engagement de voter à la première occasion et dans quelque circonstance que ce fût pour la monarchie. Ils ajoutaient, pour décider M. le comte de Pracontal à accepter ces conditions, que c'était aux timidités des conservateurs qu'il fallait attribuer leurs échecs dans les élections. Ils lui promettaient que s'il arborait résolument le drapeau du parti, il réussirait. M. de Pracontal déclara que, devant cette disposition de ses amis, il se retirait. M. de Pazzis se présenta dans les conditions indiquées, et il n'a pu réunir que 4,500 voix, tandis que ses deux concurrents en ont réuni 70,000.

Le jour-même où le scrutin pour l'élection de M. de Bourgoing s'est ouvert dans la Nièvre, M. Thiers a reçu une députation de Bordeaux qui lui a offert un médaillon, et il a profité de cette occasion pour demander la dissolution de l'Assemblée en prophétisant la République !... Le vote de la Nièvre est venu déranger singulièrement cette prophétie.

M. Thiers est tellement inconsolable de sa chute, tellement dévoré d'une ambition sénile, qu'il dépasse les plus impatients dans son ardeur contre l'Assemblée. La *République française*, journal de M. Gambetta, n'ose pas aller aussi loin que lui en fait de dissolution. Elle déclare qu'on peut bien attendre six mois. Il est infiniment probable que, dans quelque temps, quand nous aurons eu sept ou huit élections partielles de plus, la *République française* éprouvera le besoin de demander six mois encore.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 23 mai 1874.

M. Caillaux a fait ses débuts comme ministre des travaux publics à propos d'une pétition rapportée par M. Faye. Il s'agissait de réclamations émanant des anciens actionnaires de la ligne du chemin de fer de Graissessac à Béziers. Ces actionnaires ont été ruinés par suite de la mauvaise administration de leurs intérêts. Les créanciers avaient fait mettre en faillite la Société concessionnaire et la ligne était passée entre les mains de la Compagnie des chemins de fer du Midi.

Les actionnaires réclamaient l'intervention de l'Etat auprès de cette dernière Compagnie, afin d'en obtenir des dédommagements qui pussent atténuer les pertes qu'ils ont subies.

La commission demandait le renvoi de la pétition au ministre des travaux publics.

M. Le Royer s'est élevé contre les conclusions de la commission, parce que l'Etat ne peut protéger les intérêts privés au détriment du Trésor public.

M. Caillaux, dans un langage simple et lucide, vrai langage des affaires, a appuyé l'opinion de M. Le Royer. Les intérêts privés ne peuvent engager l'Etat, et ce serait entretenir des espérances sans fondement chez de malheureux actionnaires que de leur promettre un concours qui n'aboutirait à aucun résultat pratique.

La Chambre partageait ces sentiments ; elle a repoussé le renvoi au ministre compétent proposé par la commission.

Informations

Quelques journaux ont mis dans la bouche du maréchal des menaces de démission. Ces journaux sont inexactement informés. Jamais le maréchal n'a parlé de démission. Quelque pénible que soit la situation dans laquelle le placent les divisions des partis, il ne se décourage pas. Il a déclaré aux membres de la droite qu'il a vu pendant la crise, que l'Assemblée avait pris l'engagement d'organiser ses pouvoirs, et qu'il avait le droit de demander qu'on procédât sans retard à cette organisation.

(Français).

Les dépêches arrivées de la province à Versailles, tant des préfets que d'industriels importants, constatent le bon effet qu'a produit la solution de la crise ministérielle.

M. Thiers se croyait tellement assuré de revenir au pouvoir, que la liste de son ministère était déjà arrêtée. Dans cette liste figuraient, nous assure-t-on, plusieurs des députés du centre gauche qui ont refusé d'entrer dans le nouveau cabinet. On comprend dès lors le motif de leur refus, mais on doit aussi comprendre leur désappointement.

Le *Journal de Paris* annonce que la famille d'Orléans vient d'être frappée d'un nouveau deuil. Le prince Louis, l'un des fils du duc de Montpensier, vient de mourir à Randan.

Né à Séville, le 30 avril 1867, le prince Louis était âgé de sept ans. Il était atteint depuis plusieurs années d'une maladie qui ne laissait, malheureusement, aucun espoir de guérison.

On lit en outre dans le *Journal de Paris* :

Les journaux bonapartistes se livrent à d'agréables facéties sur le voyage que vient de faire M. le duc d'Aumale. L'un d'entre eux, apprenant que le prince assistait jeudi à la séance de l'Académie française, le félicite ironiquement de *varier ses plaisirs*.

M. le duc d'Aumale varie, en effet, ses plaisirs : il les varie même plus que ne le croit le journal dont il s'agit. Il assistait samedi au service anniversaire de la mort du prince de Condé, son fils aîné. C'est pour être présent à cette pieuse cérémonie qu'il a fait le voyage qu'on lui reproche.

Varier ses plaisirs est une expression tout-à-fait heureuse, opportune, et de bon goût. Nous la retiendrons.

S. A. le prince de Hohenlohe-Schillingfurst a eu l'honneur d'être reçu, samedi, en audience publique, à l'Élysée, par le président de la République. Il a remis au maréchal les lettres qui l'accréditent en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse.

M. le général de Cisse, vice-président du conseil, et M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, assistaient à l'audience.

S. A. le prince de Hohenlohe a adressé au Président le discours suivant :

« Monsieur le Président,

» Sa Majesté l'empereur d'Allemagne ayant daigné me nommer son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès de la République française, j'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence la lettre qui m'accrédite en cette qualité.

» Sa Majesté en me confiant une aussi haute mission, m'a recommandé de mettre tous mes soins à continuer et à développer les bonnes relations entre les deux pays.

» Quant à moi, Monsieur le Président, je vous prie de croire à la loyauté de mes intentions et aux efforts que je ferai pour maintenir la bonne intelligence qui existe entre les deux gouvernements. »

Le Maréchal lui a répondu :

« Je suis heureux d'entendre S. M. l'empereur m'exprimer de nouveau par votre bouche son désir de continuer et de développer les bonnes relations qui existent entre l'Allemagne et la France.

» Je partage ces sentiments et me félicite que Votre Souverain ait fait choix de Votre Altesse pour le représenter parmi nous. Votre haute position et vos qualités personnelles vous désignent tout particulièrement pour cette importante mission. »

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

Jeudi, vers sept heures et demie du soir, M. Tron-

cin du Mersan a été arrêté à son domicile, rue St-Lazare, 74, en vertu d'un mandat décerné par l'un de MM. les juges d'instruction, sous inculpation de manœuvres frauduleuses et de faux.

Si nous sommes bien informés, voici dans quelles circonstances cette arrestation aurait été prescrite : L'inculpé préparait, pour l'année prochaine, une exposition internationale analogue à celles qu'il avait déjà dirigées au Havre et à Paris. Ayant besoin d'argent, il aurait emprunté une somme de 10,000 fr., en reconnaissance de laquelle il aurait remis un billet soi-disant souscrit par sa femme, mais dont il aurait imité la signature.

On parle aussi de valeurs qui auraient été créées par lui avec la fausse signature d'un haut fonctionnaire du ministère des finances.

C'est sur la plainte du tiers détenteur de l'effet portant la fausse signature de sa femme, que les poursuites ont été commencées.

M. Troncin, paraît-il, n'était pas sans inquiétude sur les suites de ses coupables opérations, car ce n'est qu'avec la plus grande peine que M. l'officier de paix Lombard a pu pénétrer près de lui pour mettre à exécution le mandat d'amener dont il était porteur, et quelques heures plus tard, sans doute, toute recherche fut devenue inutile.

Immédiatement écroué au dépôt, l'inculpé a subi un premier interrogatoire, après lequel il a été envoyé à Mazas, sous mandat de dépôt.

C'est M. le juge Delahaye qui est chargé d'instruire cette affaire.

Par son ordre, une perquisition a été opérée ce matin au domicile de M. Troncin, par M. le commissaire de police Macé. Elle a amené la saisie d'un grand nombre de lettres et documents divers, qui paraissent présenter un grand intérêt au point de vue de l'instruction.

A ces détails, on peut joindre les suivants, qui sont donnés par *Paris-Journal* :

Pour organiser l'exposition, il fallait des sommes assez considérables. Il voulut recourir à des emprunts :

Il demanda à M. Tassin, le frère du député, de lui prêter 20,000 fr. sur une reconnaissance de 40,000 fr. signé Lefebvre, lui laissant entendre, dit-on, que cette signature était celle du conseiller d'Etat.

M. Tassin prêta les 20,000 fr. et tout dernièrement montra la pièce à M. Lefebvre, qui protesta vivement et déclara qu'il n'avait jamais fait à M. Troncin du Mersan la moindre reconnaissance.

Dans le court interrogatoire qu'a fait subir M. Macé à M. Troncin du Mersan, il a prétendu qu'il n'avait jamais donné la signature Lefebvre, sur laquelle M. Tassin lui a prêté 20,000 fr. pour celle du conseiller d'Etat.

— C'est, a-t-il dit, une autre personne du même nom.

Mais jusqu'à présent il n'a donné ni le nom ni l'adresse de cette personne.

On affirme aussi que le parquet a l'intention de poursuivre M. Troncin du Mersan pour avoir autrefois, pendant qu'il était directeur des Bouffes, signé des billets du nom de sa femme.

La plupart des journaux de Paris contiennent la nouvelle suivante :

On est d'accord dans toutes les fractions de la droite pour discuter dans cette session la loi municipale et la loi électorale. L'extrême droite ne considère nullement la loi électorale comme étant comprise dans les lois constitutionnelles qu'elle repousse.

Dimanche dernier, au cimetière Montparnasse on enterrait M. le comte d'Alton-Shée, ex-pair de France héréditaire sous la Restauration, devenu républicain sous la monarchie de Juillet et sous l'Empire. Cette conversion valait bien... un discours sans doute.

M. Gambetta s'est chargé de ce soin. Analyser cette allocution, reproduction des panegyriques habituels de la République, « avenir, grandeur et liberté de la France, » nous paraît tout à fait superflu.

Mais ce qui distingue la dernière harangue de M. Gambetta des précédentes, c'est un certain air *régence* qui ne lui était pas habituel. L'ex-habitué du café Procope ne songe-t-il pas à donner à « la France nouvelle, cette fleur d'élegance et de distinction qui fera de la République française dans le monde moderne ce qu'était la République athénienne dans l'antiquité ? »

Parler de République athénienne aux gens de Montmartre et de Belleville, parce qu'ils conduisaient par hasard à sa dernière demeure un dandy déclassé, n'est-ce pas mettre le comble au grotesque et atteindre le sommet du ridicule ?

(Patrie).

Chronique locale et méridionale.

Le *Courrier du Lot* nous cherche aujourd'hui une mauvaise querelle. Il remonte au 9 avril dernier pour nous dire qu'à cette époque nous avions blâmé le parti conservateur de la Nièvre qui allait se trouver divisé, entre plusieurs candidats de nuance modérée, contre M. Tenaille-Saligny qui représentait, lui, le parti radical. Nous disions cela le 9 avril, c'est-à-dire à une époque où l'on ne connaissait pas les noms des candidats définitifs qui allaient concourir à cette élection. En livrant ces noms à la publicité, nous ne faisons que répéter les informations répandues dans toute la presse, et nous ne voyons pas quel crime nous avons commis en informant nos lecteurs des bruits qui circulaient alors.

Qu'avons-nous dit à ce moment ? Que nous déplorions les divisions du parti de l'ordre, et nous le supplions d'oublier ses querelles particulières, pour concentrer ses efforts contre l'ennemi commun, le radicalisme. Aussi sommes-nous surpris de l'attaque du *Courrier*; elle est sans raison, et elle indique chez notre confrère un besoin de bruit et de polémique que personne ne comprendra.

Notre confrère nous pose la question de savoir pour qui de MM. Pazzis, Gudon ou Bourgoing, le *Journal du Lot* aurait voté dimanche dans la Nièvre.

Notre réponse sera aussi catégorique que la demande. Nous aurions sans hésitation voté pour M. de Bourgoing, parce qu'à nos yeux il était le candidat conservateur ayant le plus de chances.

Si le *Courrier du Lot* avait plus de sens politique, il aurait triomphé avec plus de modestie. Il se serait souvenu que l'homme dont il fait le candidat de l'Empire avait avant tout affirmé le Septennat et qu'il s'était engagé, par plusieurs lettres, à respecter l'ordre de choses actuel.

Et si nous allons au fond des choses, n'est-il pas facile de voir que ce succès est plus personnel que politique ? Il ne faut pas oublier que M. de Bourgoing, colonel des mobiles pendant la dernière guerre, avait su se faire de tous les hommes placés sous ses ordres des agents électoraux actifs et dévoués. C'est avant tout le colonel des mobiles qui a été nommé.

Il nous semble les entendre causer sur la place du village, ces rudes Morvandaux, dont parle le *Courrier du Lot*:

« M. de Bourgoing a été le colonel de nos fieux; il était bon pour eux; lorsqu'ils n'avaient que du pain dur au bivouac, il ouvrait généreusement sa bourse: il faut voter pour ce bon colonel. »

La politique des campagnes ne va pas plus loin, le *Courrier du Lot* le sait bien.

Quant à M. de Pazzis, qui a voulu faire bande à part et apporter la division dans le parti conservateur, voudra-t-il comprendre qu'il a été impolitique de compter ses partisans, alors qu'il en avait si peu ?

En résumé, l'élection de la Nièvre sera un bien ou un mal pour le parti bonapartiste, selon qu'il en appréciera sainement la signification. Si ce succès lui fait perdre la tête, s'il s'enivre et veut aller seul, — croyant rencontrer partout de braves colonels de mobiles, — il court le risque de nous faire perdre la grande bataille sociale, sans aucun profit pour lui.

L'issue de la lutte contre le radicalisme est encore bien incertaine, et nous sommes de ceux qui croient que le parti conservateur ne pourra l'emporter qu'à la condition d'unir toutes ses forces contre l'ennemi commun.

On lit dans la *Gazette du Languedoc*:

Il paraît à Cahors un petit journal, — petit de format et petit d'autre chose, — lequel journal ayant nom le *Courrier du Lot*, se pose en bonapartiste et brame après le retour de l'Empire.

Et nous l'aurions laissé bramer à pleine voix, sans nous préoccuper autrement de cette singulière musique, s'il ne lui avait pas pris la fantaisie de se donner un prêtre pour complice.

Il y a, — nous le savons, — d'ici, de là, des

journaux qui ont des motifs personnels pour souhaiter le rétablissement du régime impérial: cela se comprend. Ce qui se comprend moins, c'est que ces journaux se permettent de compromettre le clergé, en donnant à entendre qu'il partage leur mauvais goût et leurs aspirations anti-françaises.

A propos de quelques lignes que nous avons empruntées ces jours derniers au *Conservateur de la Nièvre*, la feuille cadurcienne se permet, en effet, de publier un article signé « l'Abbé X, » lequel parle des « bienfaits que nous devons à l'Empire, » comprenant sans doute dans le nombre la perte de l'Alsace-Lorraine, les cinq milliards que nous avons dû payer à la Prusse, etc., etc. Cet article va même plus loin: il va jusqu'à prétendre que le clergé regrette l'Empire et fait des vœux pour son rétablissement.

C'est vraiment dépasser les bornes permises. De quel droit le *Courrier du Lot* se permet-il de compromettre ainsi le clergé ?

Car lui supposer de pareilles aspirations, c'est lui faire la plus sanglante des injures.

Le clergé n'est pas et il ne pourrait pas être impérialiste, sans manquer à tous ses devoirs.

Le clergé sait que l'empereur Napoléon III a fait des tentatives pour entraîner l'épiscopat français dans le schisme et constituer une église française, dite « nationale, » séparée du Saint-Siège.

Le clergé n'a pas oublié que si le Pape a perdu ses Etats et si la papauté est aujourd'hui prisonnière de la Révolution italienne au Vatican, c'est parce que l'empereur Napoléon III l'a permis et voulu.

Il est donc impossible qu'un prêtre tienne le langage et professe les sentiments que le *Courrier du Lot* prête à son soi-disant collaborateur. La signature de son abbé ne peut être qu'une fausse signature. En l'inscrivant au bas de son article, le *Courrier* ne dit pas la vérité. Nous le mettons, en effet, au défi de donner le véritable nom de son prétendu abbé, qui n'est certainement qu'un abbé imaginaire.

Et nous laissons à l'opinion publique le soin d'apprécier la loyauté des journaux bonapartistes.

A. E.

OBSEQUES DE MADAME DE MOSBOURG.

Comme nous l'avions annoncé dans le *Journal du Lot* de samedi dernier, les restes mortels de M^{me} la comtesse de Mosbourg ont été transportés de Paris à Mercuès. M. le comte Laurent de Mosbourg accompagnait le cercueil de sa mère bien-aimée, avec M. Saulnier, son beau-frère. Il y avait aussi un prêtre du clergé de Paris et un commissaire des pompes funèbres.

Lundi 25 mai, vers 7 heures du soir, le cercueil a été déposé à la gare de Mercuès et porté immédiatement à l'église, où on l'a placé sur le catafalque qu'on avait préparé, en attendant la cérémonie du lendemain, fixée pour 9 heures du matin.

Il paraît qu'on n'avait pas fait des invitations officielles, au sujet des obsèques religieuses de M^{me} la comtesse de Mosbourg. On a cru sans doute devoir agir ainsi, pour éviter toute ostentation et tout encombrement. Bien des personnes de Cahors et d'ailleurs, même des membres de la parenté, attachés à la famille de Mosbourg par des liens assez rapprochés, avaient le désir d'assister à cette cérémonie funèbre; mais n'ayant eu connaissance ni de l'heure ni du jour, elles n'ont pu aller à Mercuès, pour y remplir un pieux et douloureux devoir.

Cependant un grand nombre de personnes ont eu l'avantage de recueillir des informations précises, soit par la renommée, soit par des avis officieux. Il y avait à la cérémonie funèbre une assistance considérable de parents et d'amis. Les populations de Mercuès et des localités environnantes y étaient accourues en foule, entraînées par un élan spontané auprès du cercueil de cette âme d'élite, qui avait parcouru une longue carrière en répandant d'innombrables bienfaits.

Madame de Mosbourg avait conquis à un très-haut degré l'estime, l'attachement et le respect de tous ceux qui l'ont connue: car la supériorité de son esprit et les nobles qualités de son cœur étaient rehaussées par les plus purs sentiments de la charité chrétienne. Aussi la foule immense qui se pressait autour de son cercueil, dans une attitude calme, triste et recueillie, proclamait assez haut qu'une âme juste et bienfaisante, en quittant la vie terrestre pour remonter vers Dieu, laissait après elle d'unanimes regrets et le consolant souvenir de ses vertus.

Les cérémonies religieuses des obsèques ont été imposantes. La Messe a été célébrée avec solennité. Plusieurs prêtres, (au nombre de quinze environ), s'y étaient rendus de Cahors et des paroisses voisines. Mgr l'Evêque de Cahors y présidait et il a fait la cérémonie de l'Absoute.

Le cercueil de Madame la comtesse de Mosbourg a été déposé dans un caveau de la famille, construit sous une chapelle et s'ouvrant dans le

cimetière, à côté de l'Eglise.

M. le comte de Mosbourg, sous l'empire des plus vives et des plus poignantes émotions, n'a pu remercier que par des larmes les nombreux assistants: mais ce signe naturel de la douleur est plus éloquent que les discours.

FÊTE DE LA PENTECOTE.

Dimanche dernier, jour de la Pentecôte, l'Eglise célébrait le mémorable anniversaire du jour, où le Sauveur du Monde envoya miraculeusement le Saint-Esprit à ses Apôtres et où commença, dans Jérusalem, la prédication Apostolique de la Doctrine de Jésus-Christ.

Les cérémonies de cette Fête ont eu lieu, à la Cathédrale, avec une pompe solennelle. Assisté par MM. les Vicaires Généraux et les Chanoines, Mgr l'Evêque a célébré la Grand'Messe. Il a présidé aux Vêpres et aux cérémonies qui ont suivi.

Après le chant des Vêpres, M. Belyze, curé de St-Urcisse, a prononcé un sermon, dont le sujet a été tiré naturellement de l'objet même de la Fête. Le prédicateur s'est attaché à faire ressortir et à caractériser les bienfaits généraux du Saint-Esprit. Il a montré: 1° comment le Saint-Esprit a communiqué aux Apôtres et comment il communique de siècle en siècle, à l'Eglise Catholique et aux Chrétiens fidèles la connaissance des vérités divines, ou le don de la vraie foi. Il a montré: 2° comment le Saint-Esprit a donné aux Apôtres et comment il donne constamment à l'Eglise et aux fidèles l'amour des vérités divines et la soumission à ces vérités par la pratique des bonnes œuvres et la sanctification des âmes. Ces deux points fondamentaux ont fait le partage et le sujet du sermon. L'orateur les a développés avec habileté par des considérations théologiques et historiques, et son instruction a été religieusement écoutée.

Selon l'usage, adopté à pareil jour, on avait exposé publiquement la châsse, ou reliquaire, où l'on conserve précieusement le *Saint Suaire*, ou la *Sainte Coiffe*, qui couvrit, dans le Sépulchre, la tête du Sauveur du Monde. Après le sermon, cette relique sacrée a été portée processionnellement, puis elle a été retirée de la châsse qui la contenait, et, du haut de la chaire, Mgr l'Evêque l'a présentée aux regards et à la vénération des assistants. — La bénédiction solennelle du St-Sacrement a couronné les cérémonies de ce jour.

PRÉFECTURE DU LOT.

Exécution de l'article 15 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un.

AVIS

Par acte, en date du quinze mai courant, passé devant nous, Maire de la commune de Marminiac, le sieur Lagard (Auguste), de Salviac, a cédé au département, pour le service du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 22, de Salviac à Villefranche,

Savoir:

Cinq ares soixante centiares de pré (section A, numéro 313), moyennant la somme de sept cents francs, ci. 700 fr.

Cahors, le vingt-sept mai mil huit cent soixante-quatorze.

Le Préfet du Lot,

Chevalier de la Légion d'honneur.

Signé: BREYNAT.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Dernières nouvelles

Versailles, 27 mai 1874.

Le centre gauche semble comprendre la faute énorme qu'il a commise en renversant M. de Broglie; aussi, essaie-t-il de nouer des pourparlers avec le centre droit pour reprendre le projet d'un ministère, présidé par M. d'Audiffret-Pasquier, et composé d'hommes importants de la droite modérée, du centre droit et du centre gauche. C'est un peu tard pour y voir clair. La droite modérée et le centre droit ne tenteront pas une aventure et ne combattront pas le cabinet nouveau pour être agréables à ceux qui, non contents de la chute de M. de Broglie, ne se sont pas trouvés suffisamment satisfaits des porte-

feuilles qui leur ont été offerts pendant plusieurs jours. Il est cependant très-possible que l'on voie réussir, dans quelque temps, les négociations qui, dès ce jour, s'engagent officieusement. Le succès de M. de Bourgoing, s'il était suivi du succès d'autres candidatures bonapartistes, comme on le dit, leverait assurément beaucoup d'obstacles à un rapprochement et à une entente.

Dès le lendemain de son élection dans la Nièvre, M. de Bourgoing a adressé une lettre de remerciements à ses électeurs; mais il ne leur parle plus du maréchal Mac-Mahon. Toute la lettre roule sur l'Empire, et il considère sa nomination comme un triomphe pour l'Empire. On est très frappé, à Versailles, de cette attitude de M. de Bourgoing, qui tout en affirmant ses préférences impérialistes, avait donné au septennat du maréchal Mac-Mahon l'adhésion la plus formelle et la plus explicite.

On lit dans le Journal des Débats:

M. de Bourgoing a publiquement affirmé que sa circulaire avait reçu l'approbation du Président de la république. Les électeurs de la Nièvre ont dû le croire. Si le fait avancé par lui était inexact, la loyauté du gouvernement et la neutralité même dont il se targue par l'organe de ses journaux officieux lui faisaient un devoir de détromper les populations. Il ne suffit pas, pour infirmer les assertions de l'ancien écuyer, de nous dire, après que le coup a été fait, que le maréchal s'est borné à manifester une vague sympathie en faveur d'une candidature conservatrice représentée par M. de Bourgoing. De deux choses l'une: ou ce dernier a légitimement usé ou il a perfidement abusé du nom du Président de la république. Jusqu'à ce qu'une déclaration officielle nous édifie à cet égard, nous sommes autorisés à considérer le gouvernement comme le patron peut-être involontaire de l'élection du 24 mai.

Le Communiqué suivant a été adressé au Gaulois:

Le *Gaulois*, dans son numéro portant la date du 26 mai, prétend que « les bonapartistes sont fondés » à considérer comme nulle la déchéance de l'Empire, qui ne remplissait aucune condition voulue de légalité ni d'authenticité, le suffrage universel ayant seul le droit de défaire ce qu'il a fait, et dans les mêmes formes où il l'a fait. »

Ce passage tendant à infirmer l'autorité d'une décision de l'Assemblée nationale, le gouvernement a le devoir de déclarer qu'il ne saurait tolérer à l'avenir la publication d'articles ayant ce caractère.

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du Journal du Lot.

Versailles, 28 mai, 3 h. 20 m., soir.

L'Assemblée a repris à deux heures ses séances.

On parle pour aujourd'hui ou demain d'une interpellation sur la circulaire de M. de Bourgoing, dans laquelle il est question du maréchal Mac-Mahon.

Bourse de Paris.

Paris, 28 Mai 1874

Rente 3 p. %	59,75
— 4 1/2 p. %	85,50
— 5 p. %	94,67

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 27 mai.

Bœufs, 4 fr. 38 à 4 fr. 78;
Vaches, 1 fr. 08 à 1 fr. 52;
Taureaux, 1 fr. 45 à 1 fr. 50;
Veaux, 1 fr. 35 à 2 fr. 10;
Moutons, 1 fr. 50 à 1 fr. 85;
Porcs gras, 1 fr. 40 à 1 fr. 40;
Porcs maigres, 1 fr. 24 à 1 fr. 32.

Vente assez active.

Annonces

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purgés et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, agueurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, éternuements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castille, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 63,476.

M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.

ÉPUISEMENT. — Balwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'exès de jeunesse.

Cure N° 76,448.

Verdun, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans je souffrais de maux dans le côté

droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalscière* ma sauvé la vie. ERNEST CATTE, Musicien au 63^e de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalscière*, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La *Revalscière chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^e, 26, place Vendôme, Paris.

Crédit foncier de France.

Emission à 440 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations commu-

nales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

est une publication maintenant tellement répandue, qu'il serait superflu d'en parler si l'on avait en vue que l'intérêt de ses éditeurs.

Chaque exemplaire de ce journal est à lui seul le plus fructueux des prospectus. Mais s'il est encore parmi notre public des familles qui ne connaissent pas la *Mode illustrée*, désirent un journal de modes rédigé avec bon sens, enseignant l'économie autant que l'élégance, faisant paraître la plus grande quantité de travaux de fantaisie qui ait jamais figuré dans une publication, donnant les indications les plus aisées à suivre, tant pour l'exécution de ces divers travaux que pour les détails concernant l'ameublement, le savoir-vivre, la vie de famille, la deuxième éducation, nous dirons à ces familles : Faites connaissance avec la *Mode illustrée*, dirigée par M^{me} EMMELINE RAYMOND.

On reçoit cinquante-deux numéros par an, et vingt-quatre grande a planches de patrons en grandeur naturelle, patrons éprouvés, reconnus excellents, permettant d'exécuter par soi-même les objets nécessaires à la toilette de tous les âges. La faible dépense représentée par un abonnement, qui peut être fait pour un seul trimestre, sera placée à gros intérêts, car elle rapportera un capital en épargnant les frais petits si considérables de la main-d'œuvre pour ce qui concerne la toilette féminine et celle des enfants de tout âge.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande, par lettre affranchie, à l'administration, rue Jacob, 56.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. Firmin Didot, frères, fils et C^e, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste; dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

Prix pour les départements :

1^{re} édit. 5 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. 4^e — 5 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Les pianos de PHILIPPE HERZ, neveu et Cie, sont à trois cordes, 85, 88 et 90 notes. Ils sont construits sur des plans et des modèles entièrement nouveaux qui sont la propriété exclusive de la maison M. ROUGET, 5, rue St-Pantaléon, TOULOUSE.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Laytoul.

Etude de M^e Emile JAUMARD, avoué licencié Cours d'Alsace et Lorraine, 118, à Bordeaux.

Vente au Tribunal civil de Bordeaux en un seul lot

Le mardi 23 juin 1874, à midi

1^o De la Concession bouillière des MINES DU LOT, dite de St-PERDOUX, d'une contenance superficielle de neuf cent quinze hectares, située dans la commune de St-Perdoux et Vizac, arrondissement de Figeac (Lot), à trois kilomètres de la gare de Figeac.

Ensemble le chemin de fer d'exploitation, d'une longueur d'environ cinq kilomètres qui se relie à la ligne d'Aurillac à Figeac, des Galeries d'extraction, d'une étendue d'environ quatre kilomètres.

De quatre fours à chaux, etc., d'un important matériel, destiné à l'exploitation des mines, etc., à la circulation des trains du chemin de fer de service des mines;

2^o De divers immeubles situés dans le canton de Figeac, consistant en Maisons, Magasins, Bâtimens d'exploitation, Poudrière, Hangars;

3^o Et de droits divers pour la recherche et l'exploitation de mines de Zing, de Plomb et de Manganèse, à Planioles, Combecave, Herbemols, Brethonel et Cardaillac dans le département du Lot.

Mise à prix trois cent mille francs, ci..... 300,000 fr.

S'adresser pour les renseignements à : 1^o M. Jaumard, avoué poursuivant la vente, détenteur des titres de Concession et de propriété, plans, inventaires et de tous documents relatifs à la vente; 2^o à M. Landreau, liquidateur de la Compagnie des MINES DU LOT, rue Duffour-Dubergier, 1, à Bordeaux; 3^o Et pour visiter, sur les lieux même, à M. Godbarge, administrateur des Mines, demeurant à Buzac, canton de Figeac (Lot).



L'EAU DES FÉES SARAH FÉLIX

est de toutes les spécialités de teintures pour les cheveux et la barbe la seule admise dans les grandes Expositions. L'analyse qui en été faite à l'Exposition de Vienne lui a valu le *Diplôme de Mérite*. Cette distinction assure le public contre les accidents que l'on a trop souvent à déplorer en se servant des imitations malsaines que l'on voit paraître tous les jours. On trouve à la *Parfumerie des Fées Sarah Félix*, r. Richer à Paris, la *Pommade* et l'*Eau de toilette des Fées*. — Dépôt chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs de la ville.

A VENDRE

la plus ancienne

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

de CAUSSADE (Tarn-et-Garonne).

S'adresser à MM. Garrigues et Caillaud.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
Etablie à Paris, rue de Grammont et rue du Quatre-Septembre, 18
Anciennement COMPAGNIE ROYALE

Fonds de garantie : 118 millions

Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré

PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIERE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie

Augmentation du revenu PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMEDIATE OU DIFFERÉE

Capitaux payés aux Assurés décédés depuis l'origine de la Société... 24,945,448 fr.

Arrérages payés aux Rentiers... 124,094,191 fr.

Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière... 11,358,052 fr.

S'adresser pour les renseignements à MM. Bénéch, à Cahors; Puél, à Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bap^{te} Planion, à Souillac.

PLUS de CHEVAUX COURONNES!!! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil par le *Reparateur TRICARD*. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris. (Éviter la contrefaçon, exiger le *Reparateur Tricard*). — Se trouve dans les Pharmacies.

A VENDRE

PAR suite de décès

Une étude de notaire, située à St-Jean-de-Laur, arrondissement de Figeac (Lot).

S'adresser pour les renseignements, à M. Victor Couderc, propriétaire à Cénévières.

A LOUER

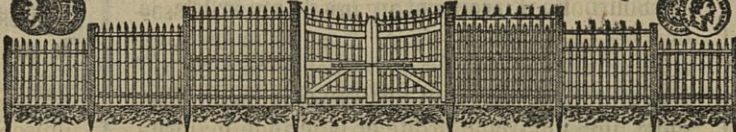
à partir du 1^{er} juillet prochain,

Le grand Café de la rue du Lycée, à 10 mètres du boulevard. — (On pourrait également établir dans ce vaste local un grand magasin).

S'adresser pour traiter à M. Guiraudies-Capdeville, chef de division à la Préfecture du Lot.

AVIS À MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

(S. S. G. D. G.)



COMPTOIR A BORDEAUX **CLOTURES DE LA GIRONDE** **USINE**
Cours Napoléon, 132. EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE au port de la Souys LA BASTIDE-BORDEAUX

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE.

PRIX : Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 15 c., suivant la hauteur. ÉCRIRE FRANCO.

Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc. au prix de fabrique.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

TUILES PLATES A CROCHETS

Qualité supérieure de la Grande Usine à vapeur de MM. Borie et Chanal, chemin de Périole, TOULOUSE.

(ENVOI DE PROSPECTUS SUR DEMANDE.)

A VENDRE

En bloc ou en parcelles

1^o UN DOMAINE

Avec Maison, Terre et Vigne, confrontant avec route de Cahors à Lalbenque, à 1 Kil. de Lalbenque.

2^o Une Terre avec Maison et Vigne tout près de Lalbenque.

3^o Une Maison à Lalbenque.

S'adresser, pour tout les renseignements à M. Ausset dit Delon, propriétaire à Lalbenque.

On donnera toute la facilité pour le paiement.

Maison PAGÈS,

Rue de la Liberté, à Cahors.

A LOUER

Trois appartements : deux au premier étage, ensemble ou séparément; et un, au deuxième étage; pour entrer en jouissance au mois d'août prochain.

S'adresser, pour la visite des lieux, renseignements et conditions des loyers au 1^{er} clerk de l'étude de M^e J. Billères, avoué, au premier étage de ladite Maison, ou à Madame veuve TESSAYRE, propriétaire à Touzac.

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusques en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4^e, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.